Infos 1er semestre 2022

Ce début d'année 2022 a été marqué par une activité judiciaire relativement calme au niveau des 2 dossiers les plus importants en cours de gestion avec le concours d'autres associations environnementales (Blaire & Berder).

Nous préparons l'AG 2022 qui statuera sur les comptes 2021 ; elle se tiendra le vendredi 26 aout 2022 dès 17h30.

La dernière action récente concerne l'*Atlas de la Biodiversité Communale* auquel le conseil municipal de Baden a décidé de participer.

Suite appel à candidature, AGM a proposé la sienne qui a été validée et va donc étudier des activités qui seront soumises et présentées au groupe de travail municipal.

Les AGM continuent d'être pleinement associés aux actions du PNR.

Pour rappel, Gaëlle Crequer, votre trésorière représente l'association au sein du bureau du Conseil des Associations et votre président en exercice est délégué général auprès du conseil syndical des élus du Parc.

En début d'année, le Parc a sollicité le bureau du Conseil des associations pour qu'il s'exprime sur le tourisme durable par les voix de 3 associations désignées et validées par le conseil.

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR. Délégué général auprès du comité syndical.
Association agréée pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
Siège social : siège et adresse postale : 4, route de Kervernir – 56870 BADEN – 06.67.11.19.51
https//www.amisdugolfedumorbihan.org admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org https://www.facebook.com/LES.AGM/

Conseil des associations du Parc

Trouver l'équilibre entre préservation de l'environnement et développement touristique

Il nous a été demandé un avis sur quel équilibre entre préservation de l'environnement et développement touristique *traité dans le 13ème numéro du magazine du parc "printemps-été 2022".*

Au cours d'une réunion du bureau, les idées des uns et des autres ont été transmises et traitées de manière participative à l'ensemble du Conseil des Associations, dont plusieurs membres se sont à leur tour exprimés.

Une synthèse en a été extraite, permettant au journaliste d'écrire l'article ci-dessous, sous format d'interview croisé :

Au cours de ce 1er semestre 2022, la création de 2 groupes de travail a été effectuée au sein de votre association.

COMMUNE DE BADEN

RÉVISION DU P.L.U.

COMPTE – RENDU DE RÉUNION

Commune de BADEN :

Patrick EVENO, Maire
Jean-René JAOUEN, Adjoint
Yannick LE HELLEY, Adjoint
Bertrand CUVILLIER, Adjoint
Joël BIGNON, Conseiller municipal délégué
Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Conseillère municipale
Anita ALLAIN-LE FORT, Conseillère municipale
Patrick PIQUET, Conseiller municipal
Sophie BODIN, Conseillère municipale

Valérie LE ROCH, Directrice Générale des Services
Corinne LE VIGOUROUX, Responsable Service Urbanisme

Personnes Publiques Associées :

Alban DOMERGUE, DDTM/SUH, représentant le Préfet
Patrick LALY, DDTM/SUH
Nathalie MORINEAUX, GMVA
Anne GEOFFROY, CRC
Claire HERISSET, Morbihan Energies
André GUILLEMOT, Commune de Plœmeur
Dominique VITOUX, Amis du Golfe du Morbihan
Patrick AGERON, Amis du Golfe du Morbihan
Gaëlle CREQUER, Amis du Golfe du Morbihan

Bureau d'études :

Joris LE DREACH, urbaniste – URBACTION

Absents excusés :

Anne-Elen LE PAVEC, CCI
Béatrice NIVOY, SAGE GMRE

Objet :

9ème réunion : Présentation de la nouvelle version du PADD aux Personnes Publiques Associées

Date : 31 janvier 2022

Rédacteur :

URBACTION

Un premier groupe (*GT PLU*), destiné aux réflexions sur le PLU de Baden, de nouveau en chantier, participera à l'enquête publique.

Nous avons été sollicités pour participer à une première *réunion de présentation et d'échanges sur le PADD* en qualité de *PPA (personnes publiques associées)* le 31 janvier 2022 qui a donné lieu à un compte-rendu rappelant les avis de ceux qui ont souhaité se prononcer et que vous pouvez télécharger en cliquant ci-contre :

Un second groupe AGM nommé *GT Hydroliennes* a été chargé de récolter toutes les informations auprès de tout interlocuteur de manière à établir un rapport que vous trouverez en bas de la présente page.

En outre, dans le cadre du Conseil des associations du Parc, une réunion de travail du bureau des associations a été proposée de se tenir 2ème semaine de juillet avant le *démarrage de l'enquête publique du 13 juillet*.

Bien sûr nous vous invitons à participer à cette enquête publique, c'est votre droit le plus strict.

Toutes les infos nécessaires sont listées dans le dernier chapitre intitulé : LES HYDROLIENNES

N'hésitez pas à donner avis, suggestions, sujets dont vous souhaiteriez que l'on s'occupe :

https://amisdugolfedumorbihan.org/index.php/comment-nous-contacter/

Nous souhaitons à toutes et tous d'excellents moments estivaux.
Patrick Ageron
Pour le CA d'AGM.
Janv > Juillet 2022

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR. Délégué général auprès du comité syndical.
Association agréée pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
Siège social : siège et adresse postale : 4, route de Kervernir – 56870 BADEN – 06.67.11.19.51
https//www.amisdugolfedumorbihan.org admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org https://www.facebook.com/LES.AGM/

Dégradation de l'environnement !

====> Le GIEC alerte encore ...

L'environnement se dégrade ; les ressources s'amenuisent.
Quelles solutions ?

Dans le Golfe du Morbihan, l'agglomération cherche à pallier la fin des énergies fossiles annoncée par le GIEC et autres spécialistes comme le Haut Conseil pour le Climat.
Un projet vieux de quelques années refait surface :
immerger 2 hydroliennes pour un "essai de 3 années".... !
Ce dossier soulève des inquiétudes avérées pour l'environnement. AGM, qui les partage, a constitué un groupe de travail.
Un rapport a été produit.
Il va servir de base à l'association pour sa participation à l'enquête publique tant attendue, maintes fois repoussée et programmée en "période estivale" du 13 juillet au 12 aout 2022 !

La suite .....

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR. Délégué général auprès du comité syndical.
Association agréée pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
Siège social : siège et adresse postale : 4, route de Kervernir – 56870 BADEN – 06.67.11.19.51
https//www.amisdugolfedumorbihan.org admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org https://www.facebook.com/LES.AGM/

Dossier 2022 : Hydroliennes

Quelles énergies de substitution pour le Golfe ?

Hormis, les énergies de remplacement présentées ci-dessus, *l'éolien*, *la biomasse*, *la géothermie* et *le solaire*, il en existe d'autres dont celle qui nous préoccupe aujourd'hui !

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR. Délégué général auprès du comité syndical.
Association agréée pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
Siège social : siège et adresse postale : 4, route de Kervernir – 56870 BADEN – 06.67.11.19.51
https//www.amisdugolfedumorbihan.org admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org https://www.facebook.com/LES.AGM/

Qu'est-ce que l'énergie éolienne ?

Extraits : L'énergie éolienne est une source d'énergie qui dépend du vent.
Le soleil chauffe inégalement la Terre, ce qui crée des zones de températures et de pression atmosphérique différentes tout autour du globe.
De ces différences de pression naissent des mouvements d'air, appelés vent.
Cette énergie permet de fabriquer de l'électricité dans des éoliennes, appelées aussi aérogénérateurs, grâce à la force du vent.

Qu'est-ce que la géothermie ?

Extraits : Le sous-sol dégage une chaleur qui devient de plus en plus intense au fur et à mesure que l'on creuse. Cette chaleur provient du magma au cœur de la planète, qui réchauffe toute la croûte terrestre.
La géothermie se sert de cette chaleur pour produire de l'électricité et du chauffage. Utiliser l'énergie géothermique consiste à exploiter ce flux de chaleur naturelle pour le transformer en chauffage ou en électricité.

Qu'est-ce que la biomasse ?

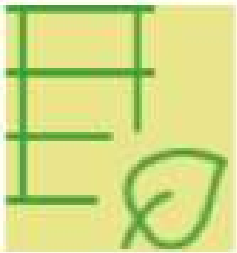

Extraits : L'énergie issue de la biomasse est une source d'énergie renouvelable qui dépend du cycle de la matière vivante végétale et animale. L'énergie biomasse est la forme d'énergie la plus ancienne utilisée par l'homme depuis la découverte du feu à la préhistoire. Cette énergie permet de fabriquer de l'électricité grâce à la chaleur dégagée par la combustion de ces matières (bois, végétaux, déchets agricoles, ordures ménagères organiques) ou du biogaz issu de la fermentation de ces matières, dans des centrales biomasse.

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR. Délégué général auprès du comité syndical.
Association agréée pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
Siège social : siège et adresse postale : 4, route de Kervernir – 56870 BADEN – 06.67.11.19.51
https//www.amisdugolfedumorbihan.org admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org https://www.facebook.com/LES.AGM/

Qu'est-ce que l'énergie solaire ?

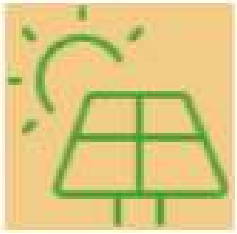

Extraits : L'énergie solaire est une source d'énergie qui dépend du soleil. Cette énergie permet de fabriquer de l'électricité à partir de panneaux photovoltaïques ou des centrales solaires thermiques, grâce à la lumière du soleil captée par des panneaux solaires. L'énergie solaire est propre, n'émet aucun gaz à effet de serre et sa matière première, le soleil bien que distant de plus de 150 millions de kilomètres de nous, est gratuite, inépuisable et disponible partout dans le monde.

L'hydrolien

L'hydrolien est-il la solution destinée à « *sauver* » le Golfe du Morbihan de pénuries énergétiques déjà visibles, selon les autorités ? Dès 2017 et vu *« l'engouement » de l'UBS et de Morbihan Énergies*, AGM ne pouvait que s'intéresser au sujet, d'autant que les *plaisanciers montaient déjà au créneau* ! A l'image d'autres associations, environnementales ou non, AGM, de par ses engagements environnementaux, ne pouvait passer à côté de ces enjeux et se devait d'être une voix complémentaire pour diffuser des interrogations plus que légitimes.

En 2020, l'avis favorable de la municipalité d'Arzon pour une occupation temporaire du domaine public a fait émerger un barrage associatif ...../

Lire la suite .....

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR. Délégué général auprès du comité syndical.
Association agréée pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
Siège social : siège et adresse postale : 4, route de Kervernir – 56870 BADEN – 06.67.11.19.51
https//www.amisdugolfedumorbihan.org admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org https://www.facebook.com/LES.AGM/

L'hydrolien est-il la solution destinée à "*sauver*" le Golfe du Morbihan de pénuries énergétiques déjà visibles, selon les autorités ?

Dès 2017 et vu *"l'engouement" de l'UBS et de Morbihan Énergies*, AGM ne pouvait que s'intéresser au sujet, d'autant que les *plaisanciers montaient déjà au créneau* !

A l'image d'autres associations, environnementales ou non, AGM, de par ses engagements environnementaux, ne pouvait passer à côté de ces enjeux et se devait d'être une voix complémentaire pour diffuser des interrogations plus que légitimes.

En 2020, l'avis favorable de la municipalité d'Arzon pour une occupation temporaire du domaine public a fait émerger un barrage associatif :

> Selon les procédures administratives, la commune d'Arzon a été invitée en 2020 par la DDTM à se prononcer quant à l'occupation temporaire du domaine public maritime (DPM) qui la concerne. Avis favorable lors de son conseil municipal de fin avril, malgré deux voix contre et une abstention venant d'élus de la majorité.
>
> Les **pêcheurs du Golfe du Morbihan** ont constitué une association pour, nous citons, « lutter contre l'aboutissement du projet » *dans un article de peche.com du 5 mai 2021*.
>
> L'**UNAN 56** (Union des associations des navigateurs 56) s'est prononcée en votant non à l'hydrolien lors d'une assemblée en mars dernier (*source : le télégramme du 23/03/21*).
>
> M. **Henri Girard - Fapegm** (fédération d'associations environnementales dont AGM siège au CA), précise que personnellement il ne voit pas cela d'un bon œil, dans un *article du télégramme du 11/04/21*, indiquant que dès 1920 des projets similaires ont été étudiés sans aboutir.
>
> Le positionnement d'AGM est clair. L'installation de 2 hydroliennes "expérimentales" ne doit se faire qu'au bénéfice de l'environnement.
> Est-ce vraiment le cas ?
>
> Ce n'est pas parce que la Mrae n'a ni émis un avis défavorable, encore moins favorable qu'il serait prématuré de penser qu'elle a donné un blanc-seing !

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR. Délégué général auprès du comité syndical.
Association agréée pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
Siège social : siège et adresse postale : 4, route de Kervernir – 56870 BADEN – 06.67.11.19.51
https//www.amisdugolfedumorbihan.org admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org https://www.facebook.com/LES.AGM/

D'autres interrogations sont de nature à rejeter ce projet en l'état, notamment en ce qui concerne l'atterrage des câbles. Il semble que le cheminement sur la terre ferme ne soit pas rectiligne. Ceci ne peut être que préjudiciable dans l'hypothèse où les essais ne seraient pas concluants si toutefois M. Le Préfet donne son autorisation à ces tests grandeur nature ?

Pour l'Ae, les principaux enjeux de ce projet expérimental portent sur :

1) la préservation de la biodiversité terrestre et maritime, en particulier les espèces et habitats naturels ayant justifié la désignation des deux sites Natura 2000 du golfe du Morbihan,

2) la préservation de la qualité des eaux marines,

3) la préservation de la qualité des paysages et du patrimoine,

4) la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, le projet visant leur réduction.

L'Ae (Autorité environnementale) recommande principalement :

1) de mieux décrire le type et le linéaire d'herbiers à zostères affectés dans les variantes d'implantation et de poursuivre leur suivi au-delà de 2025 afin d'évaluer la restauration naturelle possible des herbiers,

2) de compléter les bilans relatifs à l'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre.

Mais comme les promoteurs du projet veulent rassurer en jurant qu'ils ont appris de leurs erreurs .....

Quelles erreurs ?

Il conviendra de rester vigilants, de contrôler et d'analyser le dossier présenté en mairie d'Arzon et de Larmor-Baden selon un calendrier inscrit à l'avis de *l'enquête publique et qui sera disponible d'ici le 13 juillet* à l'adresse suivante : *https://www.registre-numerique.fr/hydroliennes-golfe-du-morbihan*

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR. Délégué général auprès du comité syndical.
Association agréée pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
Siège social : siège et adresse postale : 4, route de Kervernir – 56870 BADEN – 06.67.11.19.51
https//www.amisdugolfedumorbihan.org admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org https://www.facebook.com/LES.AGM/

Dates de présence du commissaire-enquêteur :

- *mercredi 13 juillet 2022 de 9h à 12h - mairie d'Arzon*
- *mardi 19 juillet 2022 de 9h à 12h - mairie de Larmor-Baden*
- *lundi 25 juillet 2022 de 14h à 17h – mairie d'Arzon*
- *samedi 6 août 2022 de 9h à 12h – mairie de Larmor-Baden*
- *vendredi 12 août 2022 de 14h à 16h30 mairie d'Arzon*

Pour rappel, en juin dernier, l'UNAN a interrogé les candidats à la députation.

Synthèse ici >>>

https://amisdugolfedumorbihan.org/wp-content/uploads/2022/07/UNAN-2022-06-13-Hydroliennes-Golfe-avis-candidats.pdf

---

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR. Délégué général auprès du comité syndical.
Association agréée pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
Siège social : siège et adresse postale : 4, route de Kervernir – 56870 BADEN – 06.67.11.19.51
https//www.amisdugolfedumorbihan.org admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org https://www.facebook.com/LES.AGM/

Saga hydrolienne du Golfe

Projet 2014 relancé

Extraits :
Les Hydroliennes du Golfe Lors de sa visite dans le Golfe du Morbihan en 2014, la ministre de l'écologie en poste à l'époque, Ségolène Royal, demande le lancement d'une étude de faisabilité alors que le département y travaillait depuis 2 ans déjà, selon le président du Conseil Général qui n'avait pas manqué de réagir, parlant d'annonce irresponsable …..
Depuis, les études ont pu aboutir à un dossier ficelé, rapporte un article du Télégramme du 3 mars 2021 (extraits art. le télégramme 3/3/21) : Le projet hydrolien dans le golfe du Morbihan va passer de la phase d'études à celle d'expérimentation. Le budget étant bouclé par l'Europe, la pose de deux turbines est espérée pour novembre 2022.
Ce projet dans le Golfe du Morbihan a été adossé à un programme européen plus vaste dénommé TIGER.

Avis UNAN

Extraits :
Ce projet s'inscrit au sein d'une filière, les hydroliennes marines immergées, qui a enregistré de multiples échecs depuis plus de 15 ans. Des difficultés nombreuses se posent, liées par exemple à toutes les agressions du milieu marin (corrosion, abrasion, colonisations biologiques diverses, vibrations excessives, etc…).
Il s'ensuit des problèmes d'usure extrêmement rapide, de connectivité, d'étanchéité, qui mettent rapidement hors-jeu les équipements, comme en témoigne l'hydrolienne de Sabella installée pour la desserte en électricité de l'île d'Ouessant qui a nécessité quatre lourdes interventions avec enlèvement en cinq ans et qui n'a pas pu être remise à l'eau depuis sa dernière sortie en septembre 2020 (voir historique en fin de texte). Dans le cas particulier du Golfe il faut y ajouter le problème des dérivants (arbres, épaves, filets, cailloux, algues...).

Avis AGM

Extraits :
Même si de nombreuses études ont été entreprises les années 1920, jamais un projet hydrolien tirant partie des courants de marée dans le golfe n'a été mis en œuvre. C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet TIGER dont l'objectif est de changer la donne pour le secteur européen de hydrolien. Financé par le programme France (Manche) Angleterre, le projet, d'un montant de 45,4 millions d'euros [dont 29,9 millions d'euros financés par le FEDER vise à stimuler la croissance grâce à l'installation de nouvelles capacités hydroliennes pouvant atteindre 8 MW dans la région de la Manche et ses environs, en favorisant l'apprentissage, l'innovation et le développement de nouveaux produits. Comme toute entreprise humaine à caractère industriel, il y a un compromis à accepter avec l'environnement. L'autorité environnementale a publié un avis très complet sur son impact

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR. Délégué général auprès du comité syndical.
Association agréée pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
Siège social : siège et adresse postale : 4, route de Kervernir – 56870 BADEN – 06.67.11.19.51
https//www.amisdugolfedumorbihan.org admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org https://www.facebook.com/LES.AGM/

Enquête publique

Arrêté préfectoral du 15 AVR. 2022
portant OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'Installation et d'exploitation de deux hydroliennes expérimentales
communes d'Arzon et de Larmor-Baden
société Morbihan Hydro Energies

Le préfet du Morbihan
chevalier de la Légion d'honneur
chevalier de l'Ordre national du Mérite

Avis pêcheurs

Extraits

Nous avons évoqué les risques écologiques. Sur le plan économique, il ne faut pas oublier que la pêche de loisir représente le double de la pêche pro. Tout le tourisme (camping, chambres d'hôtes, hôtels, restaurants etc.) sera impacté alors que les acteurs sont déjà dans une situation dramatique à cause du Covid. Les professions de guide de pêche en plein essor, les chantiers nautiques, les boutiques de pêche souffriront ou disparaîtront. Qu'en sera-t-il des zones majeures de plongée qui seront à proximité. A-t-on idée de la vitesse en bout de pale : c'est impressionnant. Nous mettrons rapidement sur notre site, en cours de réalisation, le dossier complet que nous sommes en train de finaliser et qui donnera les chiffres, des coûts et des résultats financiers, que nous avons difficilement réussi à collecter.

SABELLA répond

Extraits

Le projet hydrolien dans le golfe du Morbihan est vertement critiqué par des pêcheurs et des plaisanciers.

Il n'y a aucun risque. Ces deux hydroliennes seront posées sur le fond par un système de lest, entre 22 et 30 mètres de profondeur selon la marée. Il y aura donc au minimum 8 mètres de hauteur d'eau au-dessus des pales. Le projet est soumis à une étude d'impact environnemental. Elle a été faite et remise aux services de l'État. Nous respectons la procédure à la lettre. La seule difficulté provient d'un espace de 220 m² de zostères marines qui risque d'être endommagé par les câbles. Nous allons compenser en finançant 21 mouillages écologiques, dans l'anse du Monteno, qui permettront de restaurer des herbiers.

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR. Délégué général auprès du comité syndical.
Association agréée pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
Siège social : siège et adresse postale : 4, route de Kervernir – 56870 BADEN – 06.67.11.19.51
https//www.amisdugolfedumorbihan.org admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org https://www.facebook.com/LES.AGM/

Avis plaisanciers

Extraits

« Pourquoi s'entêter sur un projet golfe du Morbihan, dans un site aussi sensible, alors que la technologie n'est pas fiable et que les coûts de production seront prohibitifs… Le golfe du Morbihan mérite mieux que d'être une aire de jeux pour quelques apprentis sorciers »…

L'Unan (Union nationale des associations de navigateurs), présidée par Alain Zins, du Morbihan, est toujours vent debout contre le projet d'implantation d'hydroliennes dans le golfe du Morbihan.

« Nous savons tous que les promoteurs du projet affichent l'objectif de fournir 7 à 9 % des besoins en électricité des communes du Golfe, ce qui nécessiterait entre 50 et 70 hydroliennes »… «Les intéressés évoquent uniquement l'implantation de deux turbines…

Avis bureau assos PNR

Compte-rendu de réunion du Bureau du Conseil des Associations du PNR
Sujet : Les hydroliennes du Golfe du Morbihan.

Comme il l'a indiqué lors de la matinée des partenaires du Parc, le bureau du conseil des associations du PNR a été interpellé par nombre d'associations afin de débattre notamment des Hydroliennes.

C'est ainsi qu'il a tenu une réunion de travail le 12 juillet dernier organisée à Baden par les Amis du Golfe du Morbihan.

L'objectif de la 1ère partie était d'appréhender au mieux la position du PNR exposée par Patrick Camus (référent biodiversité du parc et dossier hydroliennes) et Thomas Cosson (chargé de mission Natura 2000 du parc).

C'est dans un esprit participatif que les associations ont eu le plaisir d'échanger avec les représentants du Parc, qui, appelés à d'autres obligations, se sont retirés à l'issue de l'heure et demie des débats au cours desquels, il est apparu une similarité de vue sur les réserves exprimées notamment en page 14 du rapport du PNR.

Les 11 associatifs restants ont ensuite abordé les motivations qui justifient le positionnement de leur organisation respective I

Si tout le monde estime qu'il est grand temps de changer de mode d'énergie, il n'en demeure pas moins que celui dont il est question dans le Golfe du Morbihan pose question :

- technologie ancienne, donc déjà testée ! Quand les « gros faiseurs » en hydrolien comme Naval Group ont cessé toutes activités dans ce domaine, quelle fiabilité et rentabilité peut-on attendre de cette technologie ?

- quid des conséquences de délabrement de la faune, la flore, la vie sous-marine et la biodiversité ?

- même le pétitionnaire parle de destruction d'une surface de zostères marines qu'il sous-entend comme étonnamment « anecdotique », alors que nous la considérons comme non négligeable.

- mais au titre de laquelle il propose, par mail du 2 février 2021, des mouillages « écologiques » en « compensation », (ces mouillages ne sontils pas déjà prévus et en cours d'installation en concertation avec les élus, le PNR et les plaisanciers ?)

- quid de la maintenance qui, sauf erreur, n'est ni détaillée ni développée ?

- situation surréaliste au vu des déboires connus partout ailleurs dans le monde, entre autre, le dossier Sabella à Ouessant… Le potentiel d'altérer le milieu marin est conséquent, et aucune maintenance apparente durant 3 ans ne retire-t-il pas tout crédit au projet de MHE ?

- ces essais ne vont-ils pas nécessiter une logistique démesurée, barges et pontons équipés d'engins de levage pour immerger les machines et les mettre hors d'eau en cas de nécessité ?

- quid de la circulation des navires avec une occupation prolongée de la surface ?

- dans un secteur où tout mouillage est interdit pour des raisons évidentes de sécurité, n'est-il pas aberrant d'y autoriser de grosses unités à poste fixe en plein courant ?

- quid des pollutions dues aux fuites prévisibles de l'huile des rouages ?

- quid des infrastructures de stockage des matériels à terre et de la gestion de la circulation sur des territoires non adaptés ?

- quid des émissions de gaz à effet de serre : selon MHE, sans maintenance, l'empreinte carbone des 2 hydroliennes par KWh produit serait celle d'une centrale à charbon (référence GIEC 2014).

- en l'occurrence, parmi les modes de production électrique, n'est-il pas ce qu'il y a de pire en matière d'émission de G.E.S. ?

- au regard de ces émissions annoncées par MHE ce projet peut-il revendiquer le label d'énergie renouvelable alternative ?

- ce projet ne dénote-t-il pas un grave manque d'études préalables de l'existant sur les zones concernées par l'immersion tant des machines que des câbles et de leur atterrage ?

- enfin un état des lieux quantitatif de l'ichtyofaune a-t-il été effectué pour un bilan objectif de cette immersion d'hydroliennes ?

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR. Délégué général auprès du comité syndical.
Association agréée pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
Siège social : siège et adresse postale : 4, route de Kervernir – 56870 BADEN – 06.67.11.19.51
https//www.amisdugolfedumorbihan.org admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org https://www.facebook.com/LES.AGM/

- le Golfe est un écosystème unique ! Doit-il se transformer en un site abîmé de sous-production d'énergie ?

Autant de motifs pour contester cette « installation d'essais » dans le Golfe du Morbihan dont il est vanté la beauté, dont la fragilité plus que réelle doit cesser d'être attaquée et dont les institutions demandent à tous de participer à sa préservation !

Est-ce avec ce type de projet que l'on va y arriver ? Il s'avère que le conseil des associations du Parc compte quelques personnes au passé professionnel spécialisé et avéré dans le domaine de l'hydrolien.

C'est donc en parfaite connaissance de cause qu'il ne peut se prononcer favorablement sur une telle démarche de tests et ne peut que la refuser.

Faut-il rappeler que l'hydrolien dans le Golfe est un serpent de mer et ce, depuis les années 1920 ?

Déjà à l'époque les études concluaient à une mise en danger de la pêche et de l'ostréiculture…. !

Au mieux des intérêts du Golfe, de larges analyses pointues et comparatives, notamment de l'existant faune, flore, biodiversité, passages des poissons et autres espèces vivantes, auraient dû être effectuées avant le dépôt du dossier, a minima dans les zones où MHE envisage l'immersion de ses 2 hydroliennes.

Bureau du Conseil des Associations du PNR
Patrick Ageron Délégué Général en exercice
20 Juillet 2022

Et si une alternative, à l'hydrolien "traditionnel", existait ?

Tout dernièrement, au fil de nos recherches sur des alternatives à l'hydrolien "traditionnel", nous avons découvert la *société EEL-energy* et son système "*biomimétique*".

Que se cache-t-il derrière ce nom de science-fiction ?

Un coup d'œil rapide sur leur site nous en apprend un peu plus sur une autre conception de l'hydrolien.

Société française créée fin 2011, **EEL Energy** a imaginé une **hydrolienne** originale qui permet de produire de l'énergie grâce aux courants marins.

Au contraire des *hydroliennes traditionnelles* équipées d'une hélice, ce modèle est doté d'une membrane qui ondule sous l'effet des mouvements marins.

C'est en cela que cette hydrolienne est caractérisée de « biomimétique » car elle imite les poissons comme l'anguille (eel en anglais) ou la raie.

Avenir prometteur pour cette technologie plus écologique, plus protectrice de l'environnement et de la biodiversité ?

N'est-il pas le moment, au regard de ce qui se déroule sous nos yeux, de s'intéresser à des solutions plus durables et carrément moins agressives pour notre environnement ?

Surtout à une période où les politiques ne cessent de nous abreuver de bonnes intentions et nous "conseillent" de faire attention à tout pour ne pas laisser un champ de désolation aux générations futures !

Autre question que l'on peut se poser : un test de 3 ans avec 2 petites hydroliennes rentre-il dans le champ de l'urgence climatique constatée ?

À quel niveau de destruction, la "santé" du Golfe va-t-elle être impactée pour un résultat de distribution électrique somme toute peu adapté aux besoins nécessaires afin de combattre efficacement l'accumulation de CO2 dans l'atmosphère ?

Clairement, cet essai ne peut qu'aboutir à justifier la validation d'une installation future d'un champ de machines à "hélices" larguées notamment dans des endroits proches notamment de zones à zostères, sans parler des infrastructures d'atterrages envahissantes, destructrices de paysages remarquables du Parc !

Les associations agréées environnement, comme la nôtre, n'ont pas la prétention de se substituer aux spécialistes ingénieurs dans ce domaine ; mais quand plusieurs d'entre eux, après échanges, indiquent l'existence d'autre solutions, comme celle du "*biomimétique* " par exemple, en vertu de quels principes ne devrait-on pas écouter

LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN

Membre du conseil et du bureau des associations du PNR. Délégué général auprès du comité syndical.
Association agréée pour la protection de l'environnement, arrêté préfectoral du 20 /03/2002 renouvelé le 20 janvier 2014 et en janvier 2019 dans le cadre des 19 communes riveraines du Golfe du Morbihan
Siège social : siège et adresse postale : 4, route de Kervernir – 56870 BADEN – 06.67.11.19.51
https//www.amisdugolfedumorbihan.org admin.agm@amisdugolfedumorbihan.org https://www.facebook.com/LES.AGM/